

S É N A T

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1972-1973

Annexe au procès-verbal de la séance du 19 décembre 1972.

RAPPORT (1)

FAIT

AU NOM DE LA COMMISSION MIXTE PARITAIRE (2) *chargée de proposer un texte sur le projet de loi tendant à la mise en œuvre de l'actionnariat du personnel dans les banques nationales et les entreprises nationales d'assurances.*

PAR M. YVON COUDÉ DU FORESTO,

Rapporteur général,

Sénateur.

(1) Le même rapport est déposé à l'Assemblée Nationale par M. Guy Sabatier sous le numéro **2803** (4^e législ.).

(2) Cette commission est composée de : MM. Maurice Papon, *député, président*; Edouard Bonnefous, *sénateur, vice-président*; Guy Sabatier, *député*, Yvon Coudé du Foresto, *sénateur, rapporteurs*; *titulaires*: Michel Caldaguès, Jacques Dominati, Guy Rabourdin, Jacques Richard, Pierre Ruais, *députés*; Paul Driant, Max Monichon, Robert Lacoste, Etienne Dailly, Pierre Brun, *sénateurs*; *suppléants*: Augustin Chauvet, Jacques Marette, Charles Pasqua, Jean-Marie Poirier, Alain Griotteray, Jacques Barrot, François Missoffe, *députés*; Henri Tournan, André Armengaud, André Dulin, René Monory, Jacques Descours Desacres, Robert Schmitt, Yves Durand, *sénateurs*.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale : 1^{re} lecture, **2552, 2682** et in-8° **697**.

2^e lecture, **2781, 2787** et in-8° **743**.

3^e lecture, **2793**.

Sénat : 1^{re} lecture, **86, 120, 122** et in-8° **47** (1972-1973).

2^e lecture, **168, 169** et in-8° **58** (1972-1973).

Intéressement des travailleurs. — *Banques - Assurances - Entreprises nationales.*

MESDAMES, MESSIEURS,

Par lettre en date du 18 décembre 1972, M. le Premier Ministre a fait connaître à M. le Président du Sénat et à M. le Président de l'Assemblée Nationale que, conformément à l'article 45 de la Constitution, il avait décidé de provoquer la réunion d'une Commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur le projet de loi tendant à la mise en œuvre de l'actionnariat du personnel dans les banques nationales et les entreprises nationales d'assurances.

L'Assemblée Nationale et le Sénat ont désigné :

Membres titulaires :

Pour l'Assemblée Nationale :

MM. Michel Caldaguès, Jacques Dominati, Maurice Papon, Guy Rabourdin, Jacques Richard, Pierre Ruais, Guy Sabatier.

Pour le Sénat :

MM. Edouard Bonnefous, Yvon Coudé du Foresto, Paul Driant, Max Monichon, Robert Lacoste, Etienne Dailly, Pierre Brun.

Membres suppléants :

Pour l'Assemblée Nationale :

MM. Augustin Chauvet, Jacques Marette, Charles Pasqua, Jean-Marie Poirier, Alain Griotteray, Jacques Barrot, François Missoffe.

Pour le Sénat :

MM. Henri Tournan, André Armengaud, André Dulin, René Monory, Jacques Descours Desacres, Robert Schmitt, Yves Durand.

La Commission s'est réunie le 19 décembre 1972.

Elle a tout d'abord procédé à la nomination de son bureau. Elle a désigné M. Maurice Papon, député, en qualité de Président ; M. Edouard Bonnefous, sénateur, en qualité de vice-président. Elle a nommé rapporteurs : MM. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général du Sénat, et Guy Sabatier, rapporteur général de l'Assemblée Nationale.

Le Sénat ayant, en première et deuxième lectures, adopté la question préalable, la Commission mixte paritaire a été saisie de l'ensemble des articles du projet de loi.

Après que le Rapporteur général de la Commission des finances du Sénat ait rappelé les raisons pour lesquelles le Sénat avait voté à deux reprises la question préalable, la Commission mixte a constaté *qu'elle ne pourrait parvenir à l'adoption d'un texte commun.*